



Pôle solidarité enfance
Direction santé parentalité petite enfance

**Demande d'agrément ou de renouvellement d'agrément d'assistant(e) maternel(le)
Renseignements pour la demande du bulletin n°2 du casier judiciaire (*)**

1 fiche à remplir pour chaque majeur présent au domicile

Identité du Majeur	NOM DE FAMILLE:
	PRENOMS :
	NOM D'EPOUSE ou D'USAGE (s'il y a lieu) :
	Sexe : féminin <input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/>
	Date de naissance :/...../.....
	Lieu de naissance :
	Département :
	Pour Paris ou Lyon, préciser l'arrondissement :
	PAYS :
	POUR LES PERSONNES NEES HORS DE FRANCE :
	NOM et Prénoms du PERE :
	NOM et Prénoms de la MERE :

(*) en application de l'article L.421-3 du code de l'action sociale et des familles (modifié par la loi n°2016-457 du 14 avril 2016 – article 3) :

Il est versé versement au dossier de demande d'agrément un extrait du bulletin n° 2 du casier judiciaire de chaque majeur vivant au domicile du demandeur. L'agrément n'est pas accordé si l'un des majeurs concernés a fait l'objet d'une condamnation pour une infraction visée aux articles 221-1 à 221-5, 222-1 à 222-18, 222-23 à 222-33, 224-1 à 224-5, au second alinéa de l'article 225-12-1 et aux articles 225-12-2 à 225-12-4 , 227-1, 227-2 et 227-15 à 227-28 du code pénal. Pour toute autre infraction inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire, il revient au service départemental de protection maternelle et infantile de juger de l'opportunité de délivrer ou non l'agrément.